

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

GRASSE

Un 'jardin de la pluie' p.5

CARROS

La fraise à la fête p.6&7

TOURNOI DES 100

Le palmarès de la 1^{ère} édition p.8



POINTS RELAIS COLIS

Entre opportunité et contrainte





COLIS EN POINT RELAIS

Moteur ou mirage pour les commerces de proximité ?

Présentés comme un levier de fréquentation, les points relais s'imposent dans le paysage local. Mais sur le terrain, entre opportunité économique et pression quotidienne, les commerçants nuancent fortement leur impact.

©ML

Derrière les comptoirs, les piles de colis racontent une transformation silencieuse du commerce de proximité. À mesure que le e-commerce progresse, les points relais se multiplient dans des boutiques de toutes tailles.

Mais sur le terrain, la réalité est plus contrastée que l'image d'un simple « plus » économique. Pour l'administrateur de la Confédération nationale des buralistes en charge des colis, ces services participent clairement à l'évolution du métier. « Ça permet de faire venir du monde », explique **Thierry Meyronin**. Dans un contexte de baisse des ventes traditionnelles, notamment du tabac, cette activité constitue un complément devenu, pour certains, indispensable.

Un flux qui attire une nouvelle clientèle

Dans les commerces, le constat est partagé : les colis génèrent du passage.

À Nice, **Fanny Raimondo**, gérante du bar-tabac La Civette, confirme un effet d'attractivité, mais limité. « Oui, ça ramène un petit peu de monde », observe-t-elle. Toutefois, la conversion en achat reste marginale : « C'est une fois sur dix passages. » Pour elle, l'intérêt principal reste la visibilité et le flux, plus que la rentabilité directe.

Dans d'autres commerces, le ressenti est plus contrasté.

À Saint-Laurent-du-Var, **Sonia Taramorsi**, dirigeante d'Azur Vap, une boutique spécialisée dans la vente de cigarettes électroniques, a expérimenté à plusieurs reprises ce service. Elle évoque une activité lourde à absorber : « Les gens vous disent 'de toute façon, vous êtes payés pour ça', raconte-t-elle. La gestion des flux a même eu un impact humain fort : « J'ai perdu trois salariés, burn-out à cause des clients colis. » Elle estime aujourd'hui que l'activité dépasse parfois ce qu'un commerce peut absorber sans désorganisation.



Thierry Meyronin©ML

Un modèle utile mais SOUS TENSION

Si le flux est réel, sa valeur économique directe reste limitée. « *C'est quelques centimes par colis* », rappelle Thierry Meyronin. Chez Fanny Raimondo, l'activité reste stable, entre 50 et 60 colis reçus par jour et une trentaine en départ, intégrés au fonctionnement quotidien sans bouleverser l'activité principale.

Pour Sonia Taramorsi, la montée en charge est plus marquée : « *On est passé à plus de 200 colis reçus et une centaine en expédition par jour.* » Elle estime le temps consacré à cette activité largement sous-évalué : « *On est à moins de 2 euros de l'heure si on calcule vraiment.* » Une charge qui impose une organisation stricte et permanente. Au-delà des chiffres, tous évoquent une transformation du rythme de travail. « *Vous n'êtes plus jamais tranquille* », résume la dirigeante d'Azur Vap, entre flux continu, attentes clients et gestion simultanée de l'activité principale.



Une diversification devenue STRUCTURELLE

Baromètre e-shopper Geopost 2025

Geopost a publié en septembre 2025 la neuvième édition de son baromètre du e-shopper européen

- Les consignes automatiques sont en forte progression en France avec + 9% mais l'Hexagone reste attaché à ses habitudes de livraison à domicile.
- Les points relais sont toujours très ancrés dans le pays avec 57% d'utilisateurs, bien plus que la moyenne européenne (24% en Europe).
- 72% des Européens achètent ou vendent désormais des produits de seconde main (au moins une fois par an + 1,3 points versus 2023).
- La Génération Z s'impose comme le groupe d'e-shoppers le plus actif (plus de 60 achats en ligne par an) une génération qui redessine et casse les codes du e-commerce. Les réseaux sociaux (instagram, TikTok) deviennent de véritables centres commerciaux numériques.

Malgré les contraintes, difficile de faire marche arrière. Pour Fanny Raimondo, l'équilibre reste globalement positif : « *Ça peut contribuer à faire connaître le commerce.* » Elle continue à intégrer ce service sans remettre en cause son modèle. Pour les buralistes comme pour les autres commerces, le colis reste un outil de diversification dans un contexte de mutation profonde.

« *Il ne faut pas oublier son cœur de métier* », insiste Thierry Meyronin. Car au-delà de l'apport de fréquentation, le système s'inscrit aussi dans une concurrence accrue avec la montée des consignes automatiques et des acteurs comme Mondial Relay, Amazon ou Chronopost qui redessinent progressivement le paysage de la livraison de proximité.

Manon LANIEL



>> La gazette <<

À la cour criminelle : viols avec administration de substance

À la 5^e session de la cour criminelle départementale des Alpes-Maritimes comparaitra le 4 mai **Christophe Vimal de Murs**, qui répondra de « viols avec administration d'une substance à l'insu de la victime pour altérer son discernement ou le contrôle de ses actes ». Il sera défendu par Maître **Myriam Leonetti**, du barreau de Nice. Quatre personnes seront sur le banc des parties civiles. Elles seront défendues par Maîtres **Emily Madeleine** et **Margaux De Cesare**, du barreau de Nice, et Maître **Luc Girard**, du barreau de Grasse. La partie civile sera représentée par Maître **Bernard Ginez**, du barreau de Nice. Les débats seront présidés par **Estelle de Revel**, conseillère à la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

DZ Mafia : enquête déontologique pour l'avocate marseillaise

Franck Rastoul, procureur général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, vient de saisir la bâtonnière de l'ordre de Marseille pour réclamer « une enquête déontologique » sur une avocate de la cité phocéenne, Maître **Christine D'Arrigo**, et sur ses confrères de Toulouse et de Paris à la suite de « trois semaines d'incidents » qui « interrogent en termes de pratiques professionnelles » à l'occasion du procès des chefs présumés de la DZ Mafia. Le magistrat, qui se défend de remettre en cause les droits de la défense, estime aussi que certains propos tenus en audience étaient « problématiques ». Le jugement de la cour



Vue du TJ de Grasse ©Barreau de Grasse

d'assises des Bouches-du-Rhône a été rendu avec quatre jours de retard après des incidents d'audience provoqués par les avocats des accusés.

Déclaration IR : les avocats de Grasse se mobilisent

Pour aider les contribuables à faire leur déclaration de revenus, le barreau de Grasse se mobilise le jeudi 7 mai, de 9 heures à 18 heures. Les avocats volontaires proposeront des consultations gratuites et sans rendez-vous à la Maison de l'Avocat, située 64 avenue Pierre Sémard à Grasse. Cette initiative, parmi d'autres du barreau de la cité des Parfums, vise à rapprocher les avocats du public et à garantir un accès effectif à l'information juridique.

L'État condamné à des travaux d'urgence à la maison d'arrêt de Béthune

Le juge des référés, saisi par l'Observatoire international des prisons (OIP), enjoint le ministère de la Justice d'effectuer des travaux dans un délai de dix jours dans la maison d'arrêt de Béthune (Pas-de-Calais). Les services de **Gérald Darmanin** devront réaliser une « séparation effective » entre les sanitaires, qui ne sont pas cloisonnés, et les cellules, équiper des cellules en mobilier de rangement et réparer des fuites d'eau. En revanche, une demande de traitement des punaises de lit a été rejetée par le tribunal administratif, des mesures suffisantes ayant déjà été prises par l'administration pénitentiaire. Dans cette maison d'arrêt vétuste, le taux d'occupation avoisine les 200 %.

>> Côté finances <<

Crise et alerte sur les finances publiques

Le comité d'alerte des finances publiques est un nouveau « machin » destiné à faire face à une situation de plus en plus tendue pour la France. Composé d'une soixantaine de parties prenantes à la dépense publique (ministres, parlementaires, représentants des syndicats, du patronat, des collectivités locales...), il s'est réuni pour la première fois il y a quelques jours pour constater que la guerre au Moyen-Orient a déjà coûté 6 milliards à la France et pour « identifier les marges de manœuvre » dans les ministères. Car il faudra rogner dans le budget 2026 sans que l'on sache encore quels secteurs feront les « frais » des coupes inévitables à venir. La guerre a provoqué une hausse des intérêts de 3,6 milliards selon **Roland Lescure**, tandis que l'inflation coûtera un milliard du fait « des allègements de cotisations sociales et des dépenses indexées ». Les perspectives ne sont pas réjouissantes car le ministre des comptes publics **David Amiel** a déjà annoncé que « toute dépense publique nouvelle qui pourrait être rendue nécessaire par la crise énergétique entraînerait une annulation d'une dépense qui était prévue, à l'euro près ». L'objectif de maintenir le déficit public à 5 % reste d'actualité.



Le coût exorbitant des niches fiscales

La Cour des comptes, dans un rapport sévère, souligne l'appétence française pour les niches fiscales. Elles sont 474 - dans des domaines aussi variés que le crédit d'impôt recherche, la garde des enfants en bas âge, le pacte Dutreil ou le financement de travaux de restauration du château de Chambord - et coûtent près de 100 milliards par an, soit 26 % des recettes fiscales ou 3,1 % du produit national brut.

Les juges financiers constatent, pour le déplorer, que malgré les annonces et l'état de nos finances, le pays ne réussit toujours pas à renvoyer ces niches... à la niche.

États-Unis : début du remboursement des droits de douane

Un portail de remboursement des droits de douane voulu par **Donald Trump** mais invalidés mi-février par la Cour suprême a été ouvert par l'agence américaine des douanes. Le délai de remboursement des entreprises variera de 60 à 90 jours. Selon des documents de justice, près de 60 000 entreprises ont déjà entamé des démarches pour obtenir le remboursement des droits de douane versés, pour un total d'environ 127 milliards de dollars.

ÉDITO. Présomption de culpabilité

William McKinley, Abraham Lincoln, James A. Garfield et John F. Kennedy sont les quatre présidents assassinés au cours de leurs mandats. Theodore Roosevelt, Ronald Reagan et Donald Trump ont été plus chanceux puisqu'ils ne furent que blessés lors d'une tentative d'assassinat. Seize autres Number One ont été visés par divers complots mais sont heureusement passés entre les balles. On n'apprendra à personne que la vie politique américaine est extrêmement violente. La libre possession des armes, garantie par la Constitution, étant à l'évidence une facilitation pour passer à l'acte pour les cerveaux brumeux.

Dans cette liste des présidents ciblés, Donald Trump détient un (triste) record, avec trois tentatives d'assassinat en quelques mois : la plus spectaculaire se déroula pendant la dernière campagne présidentielle lorsqu'il a été blessé à l'oreille durant un meeting. Elle fut suivie par celle du tireur embusqué près de son golf de Mar-a-Lago, et maintenant par cette nouvelle affaire à l'occasion du dîner des correspondants de presse à Washington.

C'est peu dire que d'affirmer qu'aucun autre président des États-Unis n'aura été le centre d'autant de haine. S'agit-il vraiment du hasard, le doit-il à cette époque complètement folle où tous les repères sont bousculés par son administration ? Non, évidemment. L'attitude bru-

tales, irrespectueuse des institutions et des gens provoque des réactions à la même hauteur. Qui sème le vent...

oOo

Dès avant sa mise en examen, Gérard Depardieu fut privé d'apparition sur les chaînes de télévision du service public. Il n'était plus question de voir « Cyrano » ni même « La Chèvre » sur le petit écran après les accusations de viol et d'agressions sexuelles dont il est l'objet. Ce n'est pourtant pas un tribunal qui l'a 'invisibilisé' mais une « vox populi » qui ne respecte pas le principe essentiel de la présomption d'innocence à laquelle il a, lui aussi, droit comme tout un chacun. Avant une (éventuelle) condamnation définitive.

Patrick Bruel, ah Patriiiiiick Bruel ! La star des midinettes devenues ménagères de 50 ans et davantage fait également l'objet d'une campagne publique pour des accusations (graves) sur son comportement envers des femmes. Des comédiennes de renom appellent au boycott de la tournée du chanteur : là encore, la présomption d'innocence est passée davantage en pertes qu'en profits... Faut-il rappeler que c'est à la justice et à elle seule de se prononcer, après enquête, après le jugement d'éléments complexes et contradictoires, et entrer, au besoin, en voie de condamnation ? Oui, sans doute. C'est

à cette seule condition que seront respectées à la fois la présomption d'innocence et la parole des victimes. Méfions-nous de ces procès express qui ne font pas bon ménage avec les bons sentiments et l'émotion. Condamner par avance des personnes pas encore jugées relève d'une forme de « dictature » de l'opinion. Que les accusés soient puissants ou misérables, le glaive s'abattra avec la même force sur eux s'ils sont coupables. Il est souhaitable que des personnalités ayant accès aux médias attirent l'attention sur des causes aussi importantes que la lutte contre le harcèlement sexuel et le viol. Leurs paroles ont un poids dans l'opinion et participent à une prise de conscience générale. Pour le reste, c'est aux tribunaux de se prononcer.

Jean-Michel CHEVALIER



À GRASSE, le quartier de la gare amorce sa transformation

À Grasse, la municipalité engage une transformation d'ampleur du quartier de la gare. À partir du 30 avril, le parking existant laissera place à un futur jardin public, dans le cadre d'un projet urbain visant à adapter la ville aux enjeux environnementaux et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Jérôme Viaud, maire de Grasse, présente cette opération comme « une étape majeure pour l'avenir de notre ville : la transformation du parking de la gare en un nouveau jardin public ». Porté également à l'échelle intercommunale, le projet s'inscrit dans une stratégie plus large d'aménagement durable du territoire. Au-delà de la création d'un espace de détente, ce jardin aura une fonction technique. Selon l'édile, « ce futur jardin ne sera pas seulement un lieu agréable. Il jouera aussi un rôle essentiel pour mieux gérer les eaux pluviales et réduire les risques d'inondation dans le quartier de la gare ». L'objectif est ainsi de concilier végétalisation et gestion des risques liés aux épisodes climatiques.

La question du stationnement, soulevée par la suppression des 110 places actuelles, a fait l'objet d'aménagements spécifiques. « La fermeture des 110 places actuelles s'accompagne de solutions concrètes et immédiates », précise le maire. Parmi celles-ci : 38 places déjà créées rue



Margherite Raineri, 31 en cours d'aménagement, 33 réservées aux riverains et 100 accessibles par abonnement au parking du pôle d'échange multimodal. « Plus de 200 solutions de stationnement sont ainsi mobilisées, pour garantir l'équilibre entre transformation urbaine et vie quotidienne », ajoute-t-il.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases, avec une mise en service du jardin annoncée pour le printemps 2027. La municipalité in-

siste sur une méthode progressive et anticipée : « transformer sans subir, anticiper sans opposer ». Ce projet mobilise plusieurs élus locaux et s'inscrit dans une ambition plus globale pour la commune. « Avec ce projet, nous faisons bien plus qu'un aménagement : nous affirmons une ambition pour Grasse, une ville plus verte, plus agréable, plus résiliente », conclut le maire, appelant les habitants à la compréhension durant la période de travaux.

FÊTE DE LA FRAISE À CARROS : Un succès populaire qui fait le plein de saveurs

Chaque année, la fraise attire les foules à Carros. Entre producteurs locaux, stands gourmands et ambiance familiale, la fête confirme son ancrage dans le territoire.

©ML

C'est sous un soleil printanier que la foule s'est pressée ce week-end dans les allées de la Fête des fraises à Carros.

Dès le début d'après-midi, ce samedi 25 avril, les visiteurs affluent, panier à la main, à la recherche du fruit star du canton. Sur les étals, les barquettes se vident rapidement, preuve d'un engouement toujours intact pour cette production locale. Pour beaucoup, c'est une découverte. « C'est la première fois, pourtant j'habite à côté », confie Evelyne, venue presque par hasard avec sa belle-sœur. Résultat : un kilo et demi de fraises dans le panier. « Elles sont nickel, bien sucrées. »

Même constat pour Anne, également novice : « On m'en avait parlé, alors je suis venue. » Comme beaucoup de visiteurs, elle repart avec des fraises de Gattières, réputées dans le secteur. « On nous a dit que c'était les meilleures, alors on a suivi », sourit-elle. La fête attire aussi des habitués venus de plus loin.

Gladys, venue de Moulinet dans le Mercantour avec ses enfants, ne manque pas le rendez-vous : « On trouve de bonnes fraises, et il y a aussi tout un marché d'artisans. » Pour les plus jeunes, difficile de résister : « J'en ai mangé beaucoup », lance Dilla, 10 ans, tandis que Gabriel, 7 ans, classe la fraise « deuxième meilleur fruit du monde à ses yeux après le melon, et devant la pastèque ! ».

Au-delà du fruit, l'événement séduit par son ambiance. « C'est agréable, il y a beaucoup d'animations, même pour les enfants », souligne Jean-François, déjà présent l'an dernier. Parmi les exposants, une auto-entrepreneure traiteur à Vence, Drifa Falfali, propose des créations autour du fruit. Elle présente notamment « des fraises enrobées aux différents chocolats, des cookies à la fraise, des cookies pralines et roses et des cookies basiques, noisettes, chocolat au lait ». Drifa explique avoir adapté son offre pour l'événement.



Drifa Falfali, de Cook Home Event, traiteur à Vence ©ML

UNE PRODUCTION LOCALE toujours très demandée

Derrière le succès de la fête, il y a surtout le travail des producteurs. Lucie Clerici, agricultrice à Gattières, sur la Baronne, perpétue une tradition familiale. « *La fraise, c'est un produit très périssable : on ramasse et on vend dans la foulée. Ce que vous achetez a été cueilli il y a deux heures.* » Si la fête est un temps fort, elle ne résume pas la saison. « *On produit de mars à juillet. La fête, c'est important, mais ce n'est qu'un moment parmi d'autres.* »

La demande, elle, ne faiblit pas : « *Les gens sont toujours autant demandeurs... et toujours aussi frustrés quand il n'y en a plus* », sourit-elle. Dans le canton, les producteurs se font plus rares, mais restent mobilisés pour valoriser une production locale. « *On parle de fraise de Carros, mais c'est toute la zone autour : Gattières, Le Broc, La Gaude...* »

Une filière qui cherche aujourd'hui à se structurer pour mieux protéger et valoriser son identité. Surtout, dans un contexte compliqué pour l'agriculture : concurrence étrangère mais aussi augmentation des prix à cause notamment de la guerre au Moyen-Orient.



Lucie Clerici agricultrice à Gattières et ses enfants. ©ML



Stéphane Revello ©ML

Un ÉVÉNEMENT VITRINE pour le territoire

Pour le maire de Carros, Stéphane Revello, cette fête revêt une dimension particulière. « *C'est ma première en tant que maire organisateur, mais personnellement c'est ma quarantième* », souligne-t-il avec attachement. Un symbole fort pour la commune : « *C'est une fierté de faire rayonner Carros.* » Et le succès semble au rendez-vous : « *Dès le matin, il y avait énormément de monde.* » Célébrée depuis le milieu des

années 70 sur la place des Plans, à l'origine, les producteurs profitaient de cette 'fête de Pâques' pour offrir leurs fraises gratuitement afin de faire connaître le produit. Le succès a été tel que la célébration a fini par changer de nom. Désormais, ce sont les producteurs eux-mêmes qui fixent la date en fonction de la maturité du fruit pour garantir la qualité.

Manon LANIEL

Production nationale en léger recul en 2025

Selon les prévisions arrêtées au 1^{er} septembre 2025, la production française de fraises est estimée à 70 200 tonnes pour la campagne 2025, en baisse de 1 400 tonnes par rapport à 2024.

En juillet 2025, les prix ont été inférieurs de 1 % à ceux de la campagne 2024, mais supérieur de 6 % à la moyenne 2020-2024 sur le même mois.

TOURNOI DES 100 : Succès pour la première édition du tournoi inter-barreaux de padel

Le All In Country Club de Grasse a accueilli samedi 25 avril la première édition du tournoi inter-barreaux de padel organisé conjointement par les barreaux de Nice et de Grasse, en partenariat avec les Petites Affiches. Une initiative inédite qui a réuni 120 participants dans une ambiance sportive et particulièrement fédératrice. À l'origine de ce rendez-vous, Maître Ollivier Carles de Caudemberg, avocat au barreau de Nice et passionné de sport, qui avait lancé le tournoi à Nice il y a plusieurs années. Fidèle à son engagement, c'est encore lui qui a orchestré avec précision et enthousiasme cette édition exceptionnelle, marquée pour la première fois par une organisation commune entre les deux barreaux azuréens. Sous un soleil généreux et un ciel parfaitement bleu, malgré une chaleur déjà bien installée, les joueurs ont pu profiter des installations du All In de Grasse, dont la qualité et la capacité d'accueil ont permis le bon déroulement de cette grande compétition. Symbole fort de l'esprit de confraternité porté par l'événement, les deux bâtonniers ont eux-mêmes pris part au tournoi : Maître Cédric Porteron, bâtonnier de Nice, et Maître Florence Bensa Troin, bâtonnier de Grasse, illustrant par leur présence l'importance accordée à ces moments de partage entre confrères. La compétition s'est déroulée sur plusieurs niveaux, permettant à tous les profils de joueurs de participer. Le palmarès à découvrir ci-dessous.



>> Veni, vidi... VITE DIT ! <<

- **ENCHÈRES** : Christie's Paris a présenté au marteau une soixantaine d'œuvres de **Pierre Bonnard** appartenant à une collection privée. Parmi celles-ci, la petite huile sur toile de 50 x 60 centimètres « *Midi au jardin* » peinte dans les dernières années de la vie de l'artiste et représentant les entours de sa villa du Cannet, a été adjugée 762 000 euros, soit plus que son estimation. Tous les lots - des crayonnés et des huiles - ont trouvé (d'heureux) acquéreurs.

- **REGGAE** : Vous attendiez cet été pour vous trémousser à Juanles-Pins sur les rythmes du Big Reggae Festival ? Il faudra encore patienter, car le rendez-vous 2026 n'aura pas lieu en raison de difficultés d'organisation parmi lesquelles les coûts des installations et le cachet des artistes dont la courbe ascensionnelle suit celle du pétrole, c'est dire. Ce n'est toutefois pas la fin de l'aventure commencée en 1995, mais une simple pause, un nouveau format 'Raggamuffin' sera proposé le 4 août, pour les amateurs des musiques de Bob Marley et de Jimmy Cliff.

- **MAL AIMÉ** : L'ancien adjoint Gaël Nofri, devenu estrosiste après avoir longtemps balayé le



De gauche à droite, Alexis Riboulet, Camille Dire, Julien Prandi et Dylan Champeau©DR

Félicitations aux sportifs du barreau de Nice qui ont performé lors du semi marathon international de Nice le 19 avril !

paysage politique niçois dans sa partie (très) à droite, ne doit pas se faire d'illusions : le nouveau maire **Éric Ciotti** n'envisage pas de le « recycler » dans ses équipes. Mais ses vrais adversaires sont à gauche, comme **Julien Picot**, secrétaire départemental et porte-plume du PC. Dans un communiqué assasin, il accuse Nofri de « *faire beaucoup de bruit, mais toujours aucune idée* », de se livrer « *à une opposition d'imposture qui confond agitation et politique* ».

- **INVESTISSEUR** : Rinat Akhmetov, ce nom ne vous dit sans doute rien. Cet Ukrainien

qui a fait fortune dans le charbon a été capable, selon l'agence Bloomberg, de signer un chèque de 471 millions pour acquérir un modeste pied-à-terre dans le nouveau quartier Mareterra de Monaco : 2 500 mètres carrés répartis sur cinq étages, 21 chambres, une piscine. Le minimum pour passer un week-end entre amis... Le riche acquéreur en a encore sous le pied puisqu'il a promis de reconstruire Marioupol, où il a des intérêts, lorsque **Vladimir Poutine** arrêtera son « opération spéciale ».

- **LORGNETTE** : Les élus de gauche annoncent qu'ils s'opposent « *avec détermination aux orientations budgétaires ultra-libérales portées par Éric Ciotti, qui conduisent la ville et la Métropole dans une impasse financière. Ce sont déjà 50 millions d'euros en moins dans les caisses de la collectivité, autant de moyens retirés aux services publics et aux habitants* ». Ces mêmes 50 millions sont au contraire des économies nécessaires et la preuve d'une gestion saine par la majorité sortie des urnes le mois dernier. Chacun regarde par son bout de sa lorgnette.

- **BONS COMPTES** : Il n'y a pas de petites économies : les services administratifs de la ville de Vence ont envoyé un courrier à d'anciens conseillers municipaux pour leur réclamer le remboursement d'un trop-perçu sur leurs indemnités. Plus exactement sur la période du 23 au 31 mars qui suivit l'élection municipale, soit 10 euros environ par tête de pipe. C'est à peine une noisette de beurre dans les épinards, mais le règlement, c'est le règlement !

À Sophia-Antipolis, LE PÔLE ALPHA accélère la mise en réseau de l'innovation locale

Inauguré à la fin du mois de janvier, le pôle ALPHA s'impose déjà comme l'un des nouveaux centres névralgiques de la technopole de Sophia Antipolis. Quelques mois après son ouverture, ce site de 8 500 m² affiche un premier bilan marqué par une montée en puissance rapide de ses activités et de son taux d'occupation, indique la technopole. Pensé comme une concrétisation du principe fondateur de « fertilisation croisée » propre à la technopole, ALPHA regroupe en un même lieu un large éventail d'acteurs de l'innovation : incubateurs, pépinière d'entreprises, structures d'accompagnement, pôles de compétitivité, ainsi que des partenaires académiques et institutionnels, parmi lesquels la Fondation Sophia Antipolis et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Le site accueille aujourd'hui plus de 60 start-up. Parmi elles, 33 sont hébergées au sein de la pépinière d'entreprises, tandis qu'une trentaine évoluent dans les trois incubateurs présents sur place, dont l'Incubateur



© Technopole Sophia Antipolis

Provence-Côte d'Azur. Si une partie de ces jeunes pousses provient du Business Pôle existant, d'autres ont rejoint récemment cet espace, contribuant à renforcer la densité entrepreneuriale du site. Au-delà de l'hébergement, ALPHA mise sur une offre élargie

d'infrastructures. Le bâtiment doit notamment accueillir le futur centre en intelligence artificielle d'EURECOM et accueille déjà la Maison de l'IA, conçue comme un espace de démonstration technologique. Un auditorium de 120 places complète l'ensemble, aux côtés de services favorisant les interactions quotidiennes.

Implanté au cœur d'un environnement académique et industriel dense - avec notamment Inria, le campus Sophiatech ou encore des centres de recherche d'entreprises internationales - le bâtiment a été conçu pour encourager les échanges informels. Circulations ouvertes, terrasses, espaces communs et lieux de convivialité participent de cette logique, visant à multiplier les opportunités de collaboration.

Quelques mois après son lancement, ALPHA confirme son rôle structurant pour l'écosystème local, avec l'ambition de renforcer encore les synergies entre recherche, entrepreneuriat et industrie.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, publié au JO le 28/12/2025, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification forfaitaire ou au caractère selon les cas précisés dans l'arrêté. Le prix du caractère pour l'année 2026 est de 0,189 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

218026

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/04/2026, constitution d'une SASU dénommée :

LE MAHEL
Capital : 500 €
Siège : 8 rue Pasqualini 06800 CAGNES-SUR-MER

Objet : Restauration rapide sans vente de boisson alcoolisée. Vente à emporter. Président : Monsieur Pablo Mathis SANTOS demeurant à 4 chemin des Petits Plans, 06800 CAGNES-SUR-MER

Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES

218112

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/04/2026, constitution d'une SASU dénommée : B.S.A Capital : 5 000 € Siège : 17 rue Assalit, 06000 NICE Objet : Restauration rapide, sur place, à emporter et en livraison, sans vente de boissons alcoolisées. Président : M. Amour BEN SIK ALI demeurant à 14 bd Jean-Baptiste Vérany, 06300 NICE Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

218121

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/04/2026, constitution d'une SASU dénommée : PASLO Capital : 1 000 €

Siège : 2 avenue Juvenal, 06100 NICE
Objet : La gestion et la location de tous biens et toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social

Président : Jean Louis LUCCIO demeurant à 2 avenue Juvenal, 06100 NICE

Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

218136

SCI BAQUIS

SCI au capital de 213 428,62 €
3, 5 et 7 avenue Baquis, 06000 NICE

RCS NICE n° 380 468 090

AVIS

Aux termes d'une AGE du 01/02/2026, prenant effet ce jour, nomination de Madame Elodie CARLOT épouse FOURNERON DEGIOVANNI, sis 103 allée de la Pierre à Tambour, 06270 VILLE-NEUVE-LOUBET, en qualité de co-gérante en remplacement de Monsieur Gérard VENE, démissionnaire. Il a également été décidé la nomination de Madame Solenne GUERIDON, sis 3 avenue Cap de Croix, Villa Adriana, 06100 NICE, en qualité de co-gérante, à compter de ce jour. Validation : RCS NICE.

218138

AVIS DE DISSOLUTION

C.H.I.A.P.P.I. SAS au capital de 10 000 € 172 bis avenue de la Californie, 06200 NICE RCS NICE n° 902 764 547.

Aux termes d'une AGE du 30/03/2026, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Marc CHIAPPI sis 172 Bis Avenue de la Californie, 06200 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

218139

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/03/2026, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : LA PASTARIA

Capital : 1 000 €
Siège : 16 rue Barthelemy, 06150 CANNES

Objet : Vente au comptoir d'aliments et boissons à consommer à emporter ou sur place sans alcool ; service de restauration sur place avec service à table et vente de boissons sans alcool

Gérant : Monsieur Sohâil ABED demeurant à 96 allée des Palmiers, 06250 MOUGINS

Durée : 50 ans. Immatriculation : RCS CANNES.

Pour avis. La gérance.

218140

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/03/2026, constitution d'une SARL dénommée : MADALEINE Capital : 1 000 € Siège : 9 rue Frédéric Passy, 06000 NICE
Objet : Nettoyage yachts et immeubles
Gérant : Monsieur Alessandro LASTRICO demeurant 9 rue Frédéric Passy, 06000 NICE
Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

218141

POURSUITE D'ACTIVITÉ

PUGET-VERGIE SARL au capital de 50 000 € 1752 RD 6007, 06270 VILLE-NEUVE-LOUBET RCS ANTIBES n°485 094 502.

Par acte du 30/09/2021, prenant effet le 30/09/2021, l'associé unique statuant en application des articles L 223-42, al. 1 et L 225-248, al. 1 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Validation : RCS ANTIBES.

218142

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PIZZA DU STADE SARL en liquidation au capital de 500 € 1471 avenue Général de Gaulle, 06670 LEVENS RCS NICE n° 799 596 861.

Par décision de l'associé unique du 31/12/2025, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Madame Audrey CASTELLI, demeurant 2048 chemin René Pouchol, 06670 LEVENS pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025. Radiation au RCS NICE.

218143

AVF PERFUME

SAS au capital de 1 000 €
49 rue de Sassy, 06530 PEYMEINADE
RCS GRASSE n° 830 519 773

AVIS

Aux termes des décisions du président du 08/04/2026, prenant effet ce jour, le président a pris acte de la réalisation effective de la réduction du capital social de 270 €.

Nouveau capital : 730 €.
Validation : RCS GRASSE.

218144

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/04/2026, constitution d'une SASU dénommée :

TB BEAUTY
Capital : 2 000 €
Siège : 2 boulevard Gambetta, 06000 NICE

Objet : L'exploitation d'un salon de beauté, incluant la réalisation de manucure et pédicure, les soins du visage et du corps, l'extension de cils, le headspa, ainsi que la vente de produits cosmétiques

Président : Madame Trang, Nathalie BUI demeurant à 75 boulevard Paul Montel, Bâtiment C, 06200 NICE

Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers qu'après agrément donné par la collectivité des associés statuant à l'unanimité.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS NICE.

218145

ARTM

SARL au capital de 25 000 €
190 route de Cannes, Les Terrasses de Vallauris A313, 06220 VALLAURIS
RCS ANTIBES n° 927 477 620

AVIS

Par décision de l'associé unique du 01/04/2026, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au : 882 chemin de Rabiac Estagnol, Résidence le Mélisande, Bât B, Apt 233, 06600 ANTIBES.

Mention au : RCS ANTIBES.

218146

AVIS

SCI JELIOTHY, SCI au capital de 26 907,25 € 1634 route Départementale 2085, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS RCS GRASSE n° 438 466 534.

Par décision de l'associé unique du 30/06/2025, prenant effet le 31/12/2025 : Monsieur Lionel ROLANT a démissionné de ses fonctions de co-gérant, à compter du 31/12/2025.

Validation : RCS GRASSE.

218147



Société d'expertise comptable
et commissariat aux comptes

50 bis route de Bellet, Villa Le Petit Mas, Raccourci n° 2, 06200 NICE

Tél : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

IMV RENOV

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 19 rue Théodore de Banville 06100 NICE
RCS NICE 931 341 267

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2026 : Il a été décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du 1^{er} avril 2026. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme
- Ancienne mention : Société par actions simplifiée
- Nouvelle mention : SARL
Mandats : Organes de direction de la Société

Anciennes mentions :
- Iordan TODOROV 19 rue Théodore de Banville, 06100, NICE

Nouvelles mentions

Gérance :

- Iordan TODOROV, 19 rue Théodore de Banville, 06100, NICE

Durée de la Société - Siège social - Objet social : Les mentions antérieures sur la durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangées.

Capital social : Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 Euros. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 30 Euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés actuels en échange des 100 actions qu'ils possèdent. Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions simplifiées sont frappées de caducité. Mention sera faite au RCS NICE. **Pour avis**

218197



DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le Conseil de l'Ordre des avocats au Barreau de GRASSE a pour objectif la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire pour les missions annuelles d'examen de certification des comptes suivants :

- Pour l'Ordre des Avocats, les comptes annuels.
- Pour la Caisse des Règlements Péculniaires des Avocats (C.A.R.P.A.), les dépôts et managements de fonds (article 241-2 du Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991).

Le Commissaire suppléant es désigné dans son offre par le Commissaire aux comptes titulaire.

Le dossier est tenu à disposition au secrétariat de Madame le Bâtonnier sur rendez-vous (Maison de l'Avocat - 64 avenue Pierre Sémard - 06130 Grasse - 04 92 60 77 53).

Les offres doivent être remises au plus tard le **lundi 11 mai 2026 à 17h00**.

218148

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/04/2026, constitu- tion d'une SASU dénommée :

OLEVAR
Capital : 50 000 €
Siège : 1080 chemin du Camp de Tende, 06740 CHATEAUNEUF-GRASSE

Objet : Le développement, la commercia- lisation, la distribution et la vente de produits cosmétiques et de produits de soin, notamment à partir de l'exploita- tion agricole d'une oliveraie, en vue de sa commercialisation ; la collecte, la transformation et la valorisation de la biomasse issue notamment des oliviers exploités par la société, en vue de sa commercialisation

Président : Madame Rosana PFAFFHAUSER demeurant à 1080 chemin du Camp de Tende, 06740 CHATEAUNEUF GRASSE

Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la so- cété devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires pré- sents ou représentés.

Conditions d'admission aux assem- blées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS GRASSE.

218150

MARCO'OO

SAS au capital de 100 €
27 boulevard Raimbaldi, 06000 NICE
RCS NICE n° 982 484 925

AVIS

Aux termes d'une AGE du 10/04/2026, prenant effet le 11/04/2026, nomination en qualité de président de Monsieur Vasudev NEGI sis 18 boulevard Raimbaldi, 06000 NICE, en remplacement de Monsieur Aix BENSOLTANE démissionnaire.
Validation : RCS NICE.

RETROUVONS-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



218198



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
CONSULTATION DU PUBLIC PORTANT SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES SUR LE COURS D'EAU DE LA GRANDE FRAYÈRE COMMUNES DE CANNES ET DU CANNET**

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AVEC ÉTUDE D'IMPACT
Portée par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)

Le préfet des Alpes-Maritimes Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre national du Mérite vous informe qu'en application des dispositions des articles Code de l'environnement L.181-1 et suivants, L.181-10-1 et L.123-19, une consultation du public est organisée sur la demande d'autorisation environnementale présentée par : La Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, en vue de la création d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues sur le cours d'eau de la Grande Frayère, situé sur le territoire des communes de CANNES et LE CANNET, dans le département des Alpes-Maritimes.

La consultation du public relative à ce projet est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations et propositions et se déroulera pendant 93 jours consécutifs :

Du mercredi 20 mai 2026 à 9h00 au jeudi 20 août 2026 à 16h00 inclus

Par décision n°E2600003/06 du 26/03/2026 de la présidente du tribunal administratif de NICE, sont désignés M. LOMBARDO Léonard (Président), Mme. COHEN Claude et M. GRISERI Gérard, commissaires enquêteurs pour diligenter cette consultation du public.

Commissaire suppléante : Mme ICHES Catherine

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à consultation, selon les modalités suivantes :

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier sera mis à disposition du public :

1. Sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/consultation-du-public/CACPL-PROJET-DE-CREATION-D-UN-OUVRAGE-DE-RALENTISSEMENT-DYNAMIQUE-DES-CRUES-LA-GRANDE-FRAYERE>

2. Sur support papier, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des lieux suivants : À la Mairie Annexe de Cannes La Bocca : 23 avenue Francis Tonner, 06150 CANNES

Les avis des services, organismes et personnes publiques consultées seront publiés, dans les meilleurs délais, sur le dossier numérique et annexés au dossier papier.

Le public pourra faire valoir ses observations et propositions, selon les modalités suivantes :

Pendant la durée de la consultation, le public peut transmettre ses observations et propositions :

1. Sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/consultation-du-public/CACPL-PROJET-DE-CREATION-D-UN-OUVRAGE-DE-RALENTISSEMENT-DYNAMIQUE-DES-CRUES-LA-GRANDE-FRAYERE>
2. Sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés parapheés par un commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiquées au 2. ci-dessus.

3. Par courriel via l'adresse suivante: consultation-du-public-7343@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé et annexées au registre papier. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

4. Par courrier postal à l'attention du président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique à la DDTM/SEAFEN/Pôle eau, 147 boulevard du Mercantour, 06200 NICE.

Les contributions formulées par voie postale seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé et annexées au registre papier. Tout courrier reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

5. Par voie orale en s'adressant à l'un des commissaires enquêteurs lors des permanences tenues aux lieux

d'enquête, aux jours et heures indiquées ci-dessous.

Les contributions formulées par voie orale seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé et annexées au registre papier.

REUNIONS PUBLIQUES

Deux réunions publiques seront organisées dans le cadre de la consultation à l'adresse suivante : Campus Georges Méliès (amphi 38) situé 214 Av. Francis Tonner, 06150 Cannes aux jours et horaires suivants :

- Réunion publique d'ouverture : **Mardi 2 juin à 17h00**
- Réunion publique de clôture : **Mardi 18 août à 17h00**

PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Un commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public :

- À la Mairie Annexe de Cannes La Bocca : 23 avenue Francis Tonner, 06150 CANNES ; aux jours et horaires de permanence suivants :

- **8 juin de 10h00 – 12h00 et de 14h00 – 16h00**
- **20 août (jour de clôture) de 10H – 12h00 et de 14h00 – 16h00**

- À la Mairie Annexe de Le Cannet : 24 Chem. de Garibondy, 06110 LE CANNET; aux jours et horaires de permanence suivants :

- **21 juillet de 10h00 – 12h00 et de 14h00 – 16h00**

SUITE DE LA PROCÉDURE

À l'issue de la consultation :

- La commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trois semaines à compter de la clôture de la consultation ;
- Ces documents seront rendus publics sur le site internet de la préfecture et sur le site de la CACPL pendant une durée d'un an.

- La décision relative à la demande d'autorisation environnementale sera prise par le préfet des Alpes-Maritimes. La Commission d'Enquête fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

218149

DISSOLUTION AVEC TUP

MAIL ORDER PRINT SARL au capital de 150 000 € 885 avenue docteur Julien Lefebvre, 06270 VILLENEUVE-LOUBET RCS ANTIBES n° 441 036 241.

Suivant déclaration en date du 31/03/2026, la société : MAIL ORDER WORLD, SA sise au 27 avenue Gaston Diderich L-1420 LUXEMBOURG Luxembourg a décidé de dissoudre la société MAIL ORDER PRINT, application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte. Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société MAIL ORDER PRINT à la société MAIL ORDER WORLD à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de la publication de l'avis au BODACC, auprès du tribunal de commerce d'ANTIBES. La société MAIL ORDER PRINT sera radiée du RCS ANTIBES

218151

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/04/2026, il a été constitué une SCI dénommée : MPAI

Capital : 1 000 €
Siège : 24 route de Cannes, 06650 OPIO
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion, la location vide ou meublée ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la mise à disposition à titre gratuit des biens immobilier et mobiliers de la société au profit de ses associés ; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant : Monsieur Maxime PHILIP demeurant 24 route de Cannes, 06650 OPIO

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS GRASSE.

218158

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/04/2026, constitu- tion d'une SASU dénommée :

TIMJAS Capital : 1 000€
Siège : 74 boulevard du Mont-Boron, LE CENTURA, 06300 NICE

Objet : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles appartenant à la société par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Président : Monsieur Mohamad CHABBANI demeurant 74 Boulevard du Mont-Boron, 06300 NICE

Transmission des actions : Sont libres et ne sont pas soumises au droit de préemption, les cessions d'actions par l'associé unique ainsi que les cessions d'actions entre les associés.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

218190

GARNIER GENERATIONS INVESTISSEMENTS GGI

SCI au capital de 1 000 €
23 rue Docteur Calmette, Résidence
Les Jardins de Saint Nicolas, Bat B,
06400 CANNES

RCS CANNES n° 532 427 242

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision des associés du 24/04/2026, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Monsieur Thierry GARNIER sis 177 chemin del Ginesto, 83300 DRAGUIGNAN a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS CANNES.

218192

FIDAL AVOCATS

17, rue Léon Blum
81100 CASTRES

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2026 à CAGNES SUR MER, enregistré le 21 avril 2026 au SIE GRASSE - dossier 202600006445 / référence 0604P622026A01162 :

SNC BENOUARI ERIC ET TAYEB SNC, sise 79 boulevard de la Plage, 06800 CAGNES-SUR-MER, immatriculé au greffe d'ANTIBES sous le numéro 749 840 856.

A cédé à : **SNC KHME SNC** au capital de 50000 euros, sise 79 boulevard de la Plage, 06800 CAGNES-SUR-MER, immatriculée au greffe d'ANTIBES sous le numéro 993 896 687.

Moyennant le prix de 810 000 € euros son fonds de commerce de : Bar Papeterie Journaux Snack et petite restauration un bureau de validation des jeux de la française des jeux, loto, auquel sont attachés la gérance d'un débit de tabacs n°06000043 M exploité 79 boulevard de la Plage, 06800 CAGNES-SUR-MER. Entrée en jouissance au 15 avril 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au 79 boulevard de la Plage (06800) CAGNES-SUR-MER ou domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière des publications légales.

218199

AVIS DE DISSOLUTION

ARTEKARIA ASSURANCE CONSEILS SARL au capital de 1 000 € 18 rue Masse-na, BUREAU 3, 06000 NICE RCS NICE n° 992 608 737.

Par décision du gérant du 31/03/2026, prenant effet le 31/03/2026, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Marie-Charlotte BARRAGUE sis 103 chemin des Tennis, 06670 LEVENS a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

Pour avis.
L'associé unique

218196

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRASSE du 27 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Immobilière Dénomination sociale : AZUR MEDICAL CANNES Siège social : 30 chemin des Canebiers, 06130 GRASSE Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement, la revente en totalité ou par lots avant ou après division de tous bâtiments ou autres immeubles bâtis, l'établissement de tous cahiers de charges ou règlements intérieurs, l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives préalables, concomitantes ou consécutives. L'acquisition de tous terrains, leur mise en lotissements, l'établissement de tous cahiers de charges, l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives préalables, concomitantes ou consécutives à la mise en lotissement ou ZAC, l'exécution de tous travaux de viabilité, la gestion ou prestation de services, la vente, l'échange, l'exploitation par tous moyens des lots résultant de la division du terrain. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location. Et généralement, toutes opérations civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés Capital social : 6 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Mario FUJANO, demeurant 30 Chemin des Canebiers, 06130 GRASSE Madame Ingrid LECRENAIS épouse LE GALL, demeurant 885 Chemin des Peyroues 06250 MOUGINS Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de GRASSE.

Pour avis.
La gérance

218195

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 24/04/26, à ST-LAURENT-DU-VAR, il a été constituée une société sans activité présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.

Dénomination : GUYORS,

Siège : 552 av. de la Libération 06700 ST-LAURENT-DU-VAR.

Objet : L'exploitation de tout fonds de commerce de restauration rapide, notamment pizzeria, vente de pizzas et produits alimentaires à emporter et en livraison, fabrication, préparation, vente de produits annexes, vente de boissons non alcoolisées.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS ANTIBES.

Capital : 10 000 €, apport en numéraire.

Gérant: Enzo SAMARELLI, né le 23/10/95 à HYERES (83), 895 route de La Colle sur Loup 06330 ROQUEFORT-LES-PINS.

Mention au RCS ANTIBES.

Pour avis.

PRO
ANNUAIRE

www.petitesaffiches.fr/annuaire/

218193

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27 avril 2026 il a été constituée une SCI dénommée :

SAINT ROMAN.

Siège social : 15 rue Verdi, c/o EGLON, 06000 NICE.

Capital : 1 000 €.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, la vente, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers.

Gérant : Maria SMYCHKOVSKAYA demeurant 18 Embassy Court, 45 Wellington Road, LONDRES NW8 9SX (Royaume-Uni). Transmission des parts : Les parts se transmettent librement entre associés, entre ascendants et descendants, et entre conjoints aux mêmes conditions. Les cessions des parts entre associés de la société sont libres. Toutes autres types de transmissions des parts sociales nécessite le consentement des associés représentant plus de trois quarts (3/4) des parts sociales. Chaque part donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. Immatriculation : RCS de NICE.

Pour avis. Le représentant légal.

218194

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 24/04/26, à ST-LAURENT-DU-VAR, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée à associé unique. Dénomination : ILONAENZOIMMO,

Siège : 552 av. de la Libération - 06700 ST-LAURENT-DU-VAR. Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en valeur, l'exploitation par location, de tout immeuble ou bien immobilier ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la constitution de toutes garanties, notamment hypothécaires, et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société ; location et gestion de biens immobiliers. Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation RCS ANTIBES. Capital : 1 000 €, apport en numéraire. Président: M. Enzo SAMARELLI, né le 23/10/95 à HYERES (83), 895 route de La Colle sur Loup 06330 ROQUEFORT-LES-PINS. Actions librement cessibles entre associés, époux et ascendants. Mention au RCS ANTIBES.

Pour avis

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches

des Alpes-Maritimes

RCS. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17 rue Alexandre

Mari, 06300 NICE Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 -

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr -

Site Internet : www.petitesaffiches.fr Reconnu IPG - Information Politique et

Générale au sens de l'article 39bis A du code général des impôts.

Directeur de la publication : JM CIAIS - Commission paritaire n° 0728 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 42 € T.T.C.

Prix HT du caractère Arrêté ministériel du 28/12/2025 : pour l'année 2026, le prix du caractère est de 0,189 € HT pour Les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE
Tél. 04 93 58 32 42 DÉPÔT LÉgal AVRIL 2026 Photos de Une : ©DR

SOUS-LOCATIONS DE 4 BUREAUX MEUBLÉS VILLA PORTALIS



Au sein du Cabinet LANTERI AVOCATS - CONSEILS & ASSOCIES, Société d'Avocats au barreau de Grasse sis à LE CANNET (06110), 10 rue de Dunkerque, Villa Portalis, Dans une villa de type petit hôtel particulier des années 30 entièrement rénovée, Cabinet idéalement situé à LE CANNET, en limite de CANNES, avec accès facile et cadre de travail qualitatif, adapté à l'exercice de la profession d'avocat,

Sont proposés à la sous-location quatre bureaux équipés.

- 3 BUREAUX NEUFS DE 16M² ENVIRON

situés au 1^{er} étage de la villa dans l'aile Ouest, bénéficiant de belles hauteurs sous plafond avec charpente apparente.
(Climatisation réversible, de deux prises RJ45, d'un bureau d'angle avec un siège de direction d'une armoire de marque Della Rovere et de deux fauteuils visiteurs)

PRIX : 680€ H.T. / MOIS/ BUREAU CC*

- UN BUREAU RÉNOVÉ 11M² ENVIRON, PARTIE HISTORIQUE

situé au 1^{er} étage de la villa dans l'aile principale avec parquet chêne bâtons rompus ancien. (Climatisation réversible, de deux prises RJ45, d'un bureau d'angle avec un siège de direction et deux fauteuils visiteurs et d'une armoire)

PRIX : 480€ H.T. / MOIS CC*

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS : CONTACT@LANTERI-AVOCATS.COM
OU PAR TÉLÉPHONE AU 06.46.29.36.57 (GÉRARD LANTERI)

Georges Sand

Une berrichonne au Panthéon ?



**ANNÉE
GEORGE
SAND
2026**

Flaubert écrira : « *il n'y a qu'un homme dans ce siècle, et c'est une femme : George Sand* ».

La bonne dame de Nohant, inhumée dans le jardin de son château berrichon, va-t-elle faire son entrée au Panthéon ? L'occasion en est donnée à l'occasion du 150^e anniversaire de sa disparition. Nombreux sont ceux qui, dans son pays de bocage et d'élevage du cœur de la France, voudraient la voir reposer aux côtés des grands hommes qui sont aussi parfois des femmes (Sophie Berthelot, Marie Curie, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillon, Simone Veil, Joséphine Baker et Mélinée Manouchian).

Les personnalités de la province du Berry se mobilisent pour obtenir la panthéonisation de l'auteur de *La Petite Fadette*, de *La Mare au Diable* et aussi de brûlots politiques qui l'ont souvent mise en délicatesse avec les autorités de son époque : Nicolas Forissier, ministre du Commerce extérieur, maire de La Châtre, la cité voisine, les députés et sénateurs, les présidents des conseils départementaux du Cher et de l'Indre et celui de la région Centre-Val de Loire. Ils ont pris leur plume pour demander à Emmanuel Macron qu'elle repose dans le saint des saints des grands personnages.

« *Écrivaine, journaliste, républicaine, femme de combat, naturaliste, George Sand s'est battue toute sa vie pour défendre courageusement la République et ses principes. Elle fut également une ardente défenseuse de la cause des femmes, ouvrant par son œuvre et par sa vie un chemin d'émancipation* » justifient-ils dans leur courrier. « *Elle demeure l'une des rares grandes figures féminines de notre histoire à avoir fait de la campagne française un lieu de pensée, de création et d'engagement. L'ensemble des idées, prises de position et combats de la romancière demeure aujourd'hui d'une totale actualité* ».



Portrait de George Sand par Auguste Carpentier ©DR

« Entre ici Jean Moulin »

L'entrée au Panthéon se décide après un certain 'lobbying' : des pétitions d'élus, d'associations et de citoyens suggèrent les héros à distinguer. Mais il n'y a qu'un seul décideur : le président de la République.

Il n'a aucune obligation à suivre les propositions qui lui sont faites. Son choix, sans appel, fera l'objet d'un décret.

L'entrée dans le temple laïc donnera lieu à une cérémonie hautement symbolique : on pense bien sûr au célèbre « *Entre ici Jean Moulin* » prononcé par André Malraux lorsque la France a honoré le résistant martyr. Aurore Dupin, baronne Dudevant, son nom à l'état civil, a connu un énorme succès littéraire. Elle a laissé une œuvre monumentale avec soixante-dix romans et une cinquantaine de recueils allant des contes aux pièces

de théâtre en passant par des textes politiques ainsi qu'une correspondance abondante. Au sens propre comme au figuré, elle porte le pantalon (scandale !), fume le cigare (re-scandale), fustige les chaînes du mariage (mais pour qui se prend-elle celle-là ?), vit ses amours (Jules Sandeau, Musset, Chopin, Delacroix...) au grand jour, pied de nez aux bonnes manières d'une société alors très conservatrice. Elle a compté dans la vie intellectuelle de son époque par des prises de position dans les journaux, comme la défense des condamnés de 1830 et ceux de la révolution de 1848, ou encore de Victor Hugo contraint à l'exil. Justement, laissons à l'auteur de *La Légende des siècles* le mot de la fin : « *George Sand a dans notre temps une place unique. D'autres sont les grands hommes ; elle est la grande femme* ».

Jean-Michel CHEVALIER